

Formation

LES ENJEUX DU CCAG TRAVAUX 2021

Enjeu	La maîtrise de l'exécution des marchés publics de travaux relève pour une grande partie des clauses du CCAG Travaux actualisées pour tenir compte des évolutions du Code de la Commande Publique notamment de garantir un meilleur accès des PME à la commande publique, développer l'achat durable et faciliter le règlement d'éventuels litiges. Le CCAG-travaux est applicable le 1er octobre 2021. Une parfaite connaissance de ces clauses, de leurs interprétations possibles et des principales décisions de jurisprudence consécutives à des litiges est impérative pour tous ceux qui œuvrent au quotidien dans la préparation et le suivi de ces marchés. La connaissance des enjeux des phases administratives, techniques et financières de l'exécution des marchés publics de travaux sont fondamentaux. La formation LES ENJEUX DU CCAG-TRAVAUX 2021 vous permet d'avoir une meilleure connaissance de la réglementation et de comprendre les clauses contractuelles financières et leurs multiples incidences, pour respecter l'équilibre du contrat.
Objectifs pédagogiques	– Identifier tous les impacts des nouvelles règles du CCAG – Travaux applicable le 1er octobre 2021 – Gérer efficacement le suivi d'exécution et la réception d'un marché de travaux
Public	Salariés encadrants, artisans, chefs d'entreprises, coordinateurs de travaux
Prérequis	Connaissance de base en matière de réglementation des marchés publics
Le plus	– Actualiser ses connaissances au regard des nouvelles règles des CCAG par une approche pratique d'un texte complexe – Identifier les chaînes de responsabilités
Méthodologie pédagogique	Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. Chaque situation est illustrée avec des exemples concrets et prend en compte les problématiques des participants. Des allers retours permanents sont faits entre les apports théoriques (réglementations, actualités, jurisprudences) et les cas pratiques.
Durée	14 heures (2 jours)
Evaluation	– Feuille de présence – Tout au long de la formation, les connaissances des participants seront évaluées par des questionnaires ou des exercices pratiques
Validation	Attestation de compétence nominative délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.
Compétences métier	À l'issue de la formation vous serez en mesure de sécuriser la bonne exécution de vos marchés de travaux grâce à la maîtrise des clauses contractuelles liées aux marchés
Programme	Voir en annexe
Moyens techniques et pédagogiques	1 salle de formation équipée vidéoprojecteur, paperboard, écran mobile, wifi,
Modalité d'organisation	Formation en groupe de 6 personnes minimum & dans la limite de 8 personnes maximum
Handicap	Locaux adaptés aux personnes porteuses de handicap en mobilité
Référent handicap & administratif	Raymond VAITILINGOM – 0262 20 30 47 – 0692 600 910 – E-mail : capeb.st-denis1@orange.fr
Date (s)	22 & 29 novembre 2021
Coût	570 € (Prise en charge par votre OPCO)
Formateur	Fred FONTAINE de l'entreprise CONTRACT'CONSEIL à jour du maintien & d'actualisation de ses compétences. Il est spécialiste de l'ingénierie administrative des marchés

Jour 1

Fondamentaux du CCAG

- Application du CCAG par renvoi et modalités de dérogations
- Ordre contractuel des pièces
- Terminologie réactualisée

Principaux acteurs

- Maître d'ouvrage
- Maître d'œuvre
- Entreprise
- Groupement d'entreprises
- Sous-traitants

Evolutions techniques

- Règles en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement
- Règles en faveur de l'insertion sociale
- Protection des données personnelles
- Règles relatives à la sous-traitance et la cotraitance
- Ordres de service ou Bon de Commande et leur valorisation
- Avenants
- Facturation électronique

Quiz d'évaluation amont et aval

Jour 2

Exécution des travaux

- Préparation/exécution
- Modifications et formalisation
- Imprévision et délai

Réception des travaux

- Opération Préalable à la Réception
- Réception
- Formulaires EXE
- Documents à remettre après exécution

Exécution financière des marchés

- Avances
- Nouvelles règles pour les PME
- Pénalités de retard et plafonnement des retenues
- Actualisation et révision des prix
- Décompte Mensuel, Général et Définitif

Prévention du contentieux

- Mémoire de réclamations
- Règlement des litiges

Cas pratique : analyse d'un CCAP

**A RETOURNER A L'ARFAB AVANT LE DEBUT DE
LA FORMATION**

Intitulé de la formation :

Dates : du / / **au :** / / **Nbre de jours :**

Dénomination de l'entreprise : **Activité :**

Nom, prénom du Représentant légal de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : **Ville :** **E-mail :**

Tél. : **GSM :** **Fax :**

SIRET : **APE :** **Nbre de salariés :**

Financement de la formation

- Paiement direct par l'entreprise ☐ (chèque à l'ordre de l'ARFAB Réunion)
- OPCO CONSTRUCTYS ☐
- OPCO AKTO ou OPCO EP ☐
- Plan de formation ☐
- FAFCEA (non-salariés) ☐
- Autres (préciser)

Participants

Noms	Prénoms	Homme	Femme	Date de naissance	Statut*

* Statut : Artisan / Gérant non salarié = CE - Conjoint (e) collaborateur (trice) = Conjoint - Salarié = Salarié – Demandeur d'emploi = DE

Fait à....., le

(Cachet & signature du Représentant légal)

Conditions, coûts et modalités d'inscription

Coûts & financements

L'ARFAB-Réunion est exonérée de TVA. Tous les coûts indiqués sont donc nets de TVA. Sous réserve de l'accord de chaque financeur, les formations de l'ARFAB-Réunion peuvent bénéficier de financement du FAFCEA ou du Conseil de la Formation (CMA), de CONSTRUCTYS, du Conseil Régional, de l'Etat ou d'un autre OPCA.

Conditions d'inscription

Après réception du bulletin d'inscription, l'ARFAB adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme du stage. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'ARFAB de ladite convention complétée et signée, des règlements et des pièces annexes.

Annulation ou absence en formation

L'ARFAB se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage, si le nombre de stagiaires se révèle insuffisant. Dans ce cas, l'ARFAB en informera l'entreprise au moins une semaine avant la date prévue du démarrage du stage et restituera l'ensemble des règlements joints à la convention. Toute annulation par le stagiaire intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité), moins de 2 semaines avant le début du stage donne lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire. L'annulation d'un stage commencé ou l'absence à un module d'un cycle sont dus dans leur intégrité. Les frais d'annulation ne sont pas par nature imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue. Ils ne peuvent donc pas être prélevés sur les budgets de formation. Au cas où l'ARFAB organiserait, dans les 6 mois, une session de formation sur le même sujet, le report serait proposé dans la limite des places disponibles et l'indemnité d'annulation sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Droit & compétence juridictionnelle

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Saint-Denis de la Réunion ou toute autre juridiction compétente saisie par l'ARFAB.

Questionnaire

Vous avez pris connaissance du programme de formation **Les enjeux du CCAG Travaux 2021**. Merci de répondre aux 2 questions suivantes :

1. Ce programme répond-t-il à vos attentes ?

☐ Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

.....

☐ Si Non – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

.....

2. Souhaitez-vous que l'on aborde un point particulier par rapport à vos attentes ?

☐ Non

☐ Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cachet et signature du Représentant (e) légal (e)